Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 029-212902902-20261105-DCM20260710-DE

TREGLONOU

Pays des Abers

DEPARTEMENT
DU FINISTERE
COMMUNE DE TREGLONOU

Mairie 29870 TREGLONOU

Tel : 02.98.04.00.70
Fax : 02.98.04.47.81

-oOo-

DCM N° 2026.07.10

Date réunion :
04/11/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
pouvoirs : 1
Votants : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :
26/10/2026

Date de publication :
05/11/2026

Date d'envoi au contrôle de légalité :

Le Maire de TREGLONOU informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREGLONOU

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLONOU, convoqué le vingt-six octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la salle aux Perles de l'Aber, sous la présidence de M. Mickaël ABARNOU, Maire.

Etaient présents : Mickaël **ABARNOU**, Maire ; Ronan **TRANVOIZ**, Morgane **VALENTI**, Cédric **TROADEC**, Adjoints au Maire ; Pierre **LE JAN**, Annie **CHAPEL**, Céline **POULIQUEN**, Adeline **LE PORS,** Anne **JESTIN**, Adrian **STEPHAN**, Jean-Luc **LE PORS,** Jean-Luc **RIOU,** Daniel **PELLÉ** Conseillers Municipaux.

Excusés : Marianne **GOUEZ** *(pouvoir à Adeline **LE PORS**)*, Odile **LÉON**
Secrétaire de séance : Pierre **LE JAN**

OBJET : INSTALLATION DE VIDÉOPROTECTION ET DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A SÉCURITÉ DU DÉPARTEMENT

Dans la continuité du projet de vidéoprotection initié par la précédente équipe municipale et au regard des dégradations constatées sur certains équipements communaux, la municipalité souhaite poursuivre sa mise en œuvre avec l'installation de caméras au niveau de la salle aux Perles de l'Aber et sur le parvis de la mairie.
Ce projet a pour objectif de protéger les bâtiments et les équipements publics, de prévenir les incivilités et les dégradations et de renforcer la sécurité des lieux.

Une réunion publique d'information s'est tenue le 14 octobre 2026 à 20 h à la salle aux Perles de l'Aber afin de présenter le projet à la population et d'expliquer les objectifs de cette démarche.

À l'issue de l'étude des propositions reçues, l'entreprise **Martin Protection** a été retenue pour la mise en place du système de vidéoprotection, pour un montant total de **9 914,03 €**.
La commune peut solliciter une aide financière dans le cadre de « l'appel à projets Sécurité » du Département du Finistère, afin de bénéficier d'une prise en charge pouvant atteindre **50 % du coût de l'installation**, sous réserve de l'éligibilité du projet et de l'accord du Département.
Sur la base du montant retenu, cette aide pourrait représenter **4 957,02 €**, laissant un reste à charge prévisionnel de même montant pour la commune avant prise en compte des autres frais éventuels.

La mise en œuvre du dispositif sera réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en matière d'autorisation préfectorale et de protection des données personnelles.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- De valider le choix de l'entreprise Martin Protection pour un montant de **9 914,03 € ;**
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Finistère dans le cadre de « l'appel à projets Sécurité », à hauteur de 50 % du coût de l'installation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

TREGLONOU, le 05/11/2026

Le Maire,
Mickaël ABARNOU.

Le Secrétaire,
Pierre LE JAN.

Mairie de TREGLONOU (Finistère)